

ATTESTATION DE NON-CHANGEMENT DE SITUATION POUR LES COLLECTIVITES TERRITORIALES ET EPCI

Document valable pour l'année scolaire 2025 – 2026

Je soussigné :

Agissant en qualité de :

de la commune / EPCI :

Certifie qu'il n'y a pas de changement concernant (case à cocher) les :

- Arrêté préfectoral portant création d'un EPCI et détaillant le champ de compétence
- Numéro SIREN/SIRET pour l'entité bénéficiaire du financement prévu par la présente convention
- Statuts pour les établissements publics de coopération intercommunale (détaillant les champs de compétence)
- Relevé d'identité bancaire, postal, IBAN (à la demande de financement ELAN)

En cas de modification de l'une des pièces ci-dessus, merci de joindre les justificatifs à votre demande de financement CLAS 2025.

Fait à

le

Signature et cachet :

